

PRECONISATIONS POUR LES PETITIONS CITOYENNES Et REPONSES DE LA COLLECTIVITE

Le 26 septembre 2019, le groupe tri-partite d'évaluation a détaillé et validé 6 préconisations jugées prioritaires concernant le dispositif des pétitions citoyennes.

La Mission participation citoyenne a pris connaissance de ces préconisations et y apporte des réponses en tenant compte dans la mesure du possible de la faisabilité technique et financière.

Accessibilité et communication / Montée en compétence sur la participation citoyenne

Une préconisation à court terme (avant la réactivation du dispositif)	Objectifs
<p>1. Intervention en éducation civique</p> <p><i>Constat</i> : certains quartiers ne participent a priori pas ou peu, notamment les QPV. Certains profils ne sont pas ou peu représentés : ouvriers, sans activité professionnelle, les 18-24ans...</p> <p>Pour toucher une population diversifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention par des ambassadeurs bénévoles dans les cours d'éducation civique – CM2 : créer un module d'intervention - Puis organiser une fête de la citoyenneté pour réunir tous les enfants (avec ceux qui ont participé / concours inter-écoles ?) <p>Point de vigilance : partenariat nécessaire avec les écoles et les enseignants. Construction du module pédagogique en lien avec les enseignants ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elargir le profil des participants : dont les QPV et les ouvriers peu représentés. ○ Eduquer à la citoyenneté

Concernant les pétitions, la délibération prévoit que le dépôt et la signature sont réservés aux Strasbourgeois âgés d'au moins 16 ans. Aussi, le déploiement d'un module spécifique à ce sujet au sein des écoles ne semble pas pertinent.

Cependant, la préconisation formulée est intéressante pour faire connaître aux plus jeunes l'ensemble des dispositifs de participation citoyenne proposés par la Ville. Cette proposition nécessiterait un temps d'échanges et de coordination avec les équipes pédagogiques de l'établissement et l'académie.

Une préconisation à moyen terme (dans les deux ans)	Objectifs
<p>2. Bornes numériques interactives</p> <p><i>Constat</i> : certains quartiers ne participent a priori pas ou peu, notamment les QPV. Certains profils ne sont pas ou peu représentés : ouvriers, sans activité professionnelle, les 18-24ans...</p> <p>Installer des bornes numériques dédiées au budget participatif et pétitions citoyennes (voire au Pacte) dans les lieux de passages municipaux : centre administratif et mairie de quartier. Sera vu et peut permettre de « s’occuper » quand on est en attente d’un RDV, par ex.</p> <p>Doit être le plus attractif et ludique pour donner envie d’aller voir et faciliter l’utilisation (sous forme de jeu ?). Doit être pensé comme « autonome » mais possibilité d’accompagner les habitants en cas de difficulté d’utilisation.</p> <p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût de création / installation / maintenance - Former le personnel d’accueil pour aider les habitants si nécessaires - Penser la borne de manière la plus « autonome » possible en termes d’accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elargir le profil des participants ○ Améliorer la visibilité du/des dispositif(s) ○ Accessibilité numérique simplifiée (contre la fracture numérique) ○ Inverser la tendance papier / numérique

La mise en place de bornes interactives est un lourd investissement. De plus, les retours d’expérience sur ce type de dispositif montrent que les usagers sont très réticents à l’entrée de données personnelles (identifiants, mots de passe) sur du matériel tiers (tablettes, bornes). Des tests d’utilisation de mobilier urbain numérique ont également été mis en place dans l’espace public. Suite à cela, la collectivité a décidé de ne pas déployer ce type de mobilier en raison de la difficulté à produire des contenus attractifs.

Cependant, une solution plus légère pouvant être envisagée serait l’installation de panneaux et/ou des dépliants attractifs invitant à se rendre sur la plateforme via un lien ou à y accéder en flashant un QR code.

A noter par ailleurs qu’une réorganisation du plateau d’accueil du Centre administratif est actuellement en cours incluant une réflexion sur les modalités d’accueil et d’usages numériques. Plus généralement, un chantier autour de l’inclusion numérique financé par l’Etat est en cours pour développer des accès et des formations autour du numérique dans toute la ville. Pour plus d’information : [lien vers rapport emmaus connect](#)

Modalités du dispositif

Une préconisation à court terme (avant la réactivation du dispositif)	Objectifs
<p>3. Articuler les pétitions et le budget participatif</p> <p><i>Constat</i> : un parc pour chien et un mini-golf ont été déposés comme pétitions citoyennes or cela relève davantage de projets soumis au budget participatif.</p> <p>Si l'objet de la pétition correspond à un projet pouvant être soumis au budget participatif, organiser une rencontre avec le dépositaire de la pétition pour les orienter vers le budget participatif. Les accompagner/conseiller si besoin.</p> <p>Créer un conseil inter-dispositif ??</p>	<p>○ Créer du lien entre les dispositifs</p>

La procédure de réception des pétitions prévoit en effet dans le cas de tels projets d'orienter le citoyen vers le budget participatif. Cependant, la demande de dépôt de pétition ne coïncide pas nécessairement avec la campagne de recueil des projets du budget participatif, et il arrive que certains citoyens ne souhaitent pas attendre (d'autant plus que la 2^{ème} saison du budget participatif porte sur deux ans).

Nous souhaitons préciser qu'il y a toujours un échange avec l'agent de la Mission participation citoyenne en charge des pétitions qui peut réorienter le citoyen vers le dispositif adapté ou le service pertinent selon les cas.

Emergence d'un débat collectif

Une préconisation à court terme (avant la réactivation du dispositif)	Objectifs
<p>4. Permettre la passerelle lien entre une pétition citoyenne (PC) et un atelier d'initiative citoyenne (AIC)</p> <p>Pour les pétitions ayant récolté plus de 2800 signatures et présentées au conseil municipal, permettre si souhaité et si le sujet s'y prête, la mise en place d'un atelier d'initiative citoyenne pour créer du débat collectif autour de la mise en œuvre de la pétition, aboutir à des solutions concrètes co-construites.</p> <p>Ex. la pétition sur l'ATSEM rentre dans ce cas de figure.</p> <p>Point de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - veiller au tripartisme citoyens-élus-agents de l'AIC pour favoriser le croisement de points de vue. - Nécessité de l'émergence d'une vision collective/ commune sur le projet (pas de remise en cause). 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faire émerger du débat collectif ○ Permettre l'implication des habitants dans la mise en œuvre de propositions. ○ Créer du lien entre les dispositifs ○ Favoriser les démarches tripartites entre élus-agents-citoyens ○ Apporter des solutions concrètes et co-construites aux pétitions citoyennes (répondre à la demande citoyenne)

Il est d'abord important de rappeler que la mise en place d'un Atelier d'initiative citoyenne (AIC) doit être décidé collectivement et de façon tripartite dans le cadre du Conseil de la participation citoyenne, instance de pilotage du Pacte (modalités issues du Sommet citoyen). Par conséquent, il peut être proposé au porteur de la pétition, après son passage en conseil municipal, de présenter son projet en Conseil de la participation citoyenne pour décider de la mise en place d'un AIC.

Néanmoins, l'AIC, limité dans le temps et en accompagnement, n'est pas la seule modalité de suite pouvant être donnée à une pétition ayant atteint les 2800 signatures ; un groupe technique de travail avec les services et les porteurs peut aussi être mis en place pour travailler sur les conditions de mise en œuvre des propositions de la pétition, une motion peut être adaptée par le Conseil municipal, etc.

Les suites données à une pétition dépendent essentiellement de la position du Conseil municipal, la décision de poursuivre la réflexion, de mettre en œuvre ou non relevant du Maire.

Dialogue élus – agents – citoyens

Une préconisation à court terme (avant la réactivation du dispositif)	Objectifs
<p>5. Des points d'étape rendus publics</p> <p><i>Constat</i> : il existe un point d'étape au seuil des 500 signatures (voire en-deçà parfois).</p> <p>Systematiser ce point d'étape et formaliser un compte-rendu qui sera public sur la plateforme. Cela permettra au dépositaire et aux signataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'avoir un retour et se sentir écoutés et accompagnés, - voir que les choses avancent - de se remobiliser, - alimenter le débat collectif 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer la transparence et la communication autour du dispositif ○ Renforcer le lien entre citoyens et agents

A 500 signatures récoltées, une réunion technique est « automatiquement » organisée entre les porteurs de la pétition et les services et/ou les élus concernés par le sujet ; une mise à jour de l'état d'avancement et des conclusions peut en effet être faite sur la page internet de la pétition pour tenir plus précisément informés les citoyens et valoriser l'effort fourni par le(s) porteur(s).

Une préconisation à court terme (avant la réactivation du dispositif)	Objectifs
<p>6. Information aux dépositaires</p> <p>Dès le dépôt d'une pétition en ligne, la transmettre au(x) service(s) concerné(s), pour <i>a minima</i> une information et au mieux, un premier retour/avis « technique »</p> <p>Par exemple : ne relève pas de la compétence, sujet déjà traité, à orienter vers le budget participatif...</p> <p>En parallèle, informer le dépositaire qu'il existe des services techniques.</p> <p>Point de vigilance : attention à la charge de travail supplémentaire pour les services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer le lien entre citoyens et agents (ville) ○ Renforcer la transversalité entre services

Oui, c'est déjà fait en partie, et nous sommes tout à fait d'accord pour systématiser la transmission aux services concernés et mettre en relation si besoin.

Nous rappelons que chaque pétition est à minima transmise à la Direction générale.